

Fiche de données de sécurité

page: 1/34

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

K-Méthylate crist.

dénomination chimique: potassium methylate crystals

Numéro INDEX: 603-040-00-2 Numéro CAS: 865-33-8

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519243-47-0000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit de départ pour synthèses chimiques, produit chimique de procédé

Pour le détail des usages identifiés du produit, se référer à l'annexe de la fiche de données de sécurité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm.
V.
Drève Richelle 161 E Bte 43
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71

adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

+ 32 70 245 245

Numéro d'urgence international: Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Sol. 1 H228 Matière solide inflammable.

Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr./Irrit. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux

Eye Dam./Irrit. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

D'après les informations détenues par BASF, la classification suivante va au delà de la classification

figurant dans le règlement (CE) N°1272/2008, Annexe VI, tableau 3.1.

Skin Corr./Irrit. 1A

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:







Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H228 Matière solide inflammable.H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseil de Prudence (Prévention):

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage

antidéflagrant.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

P235 + P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de

réception.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301 + P330 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.

P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser une poudre d'extinction sèche ou du sable

sec pour l'extinction.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les

matériaux environnants.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

P407 Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou les palettes.

P420 Stocker séparément.

P413 Stocker les quantités en vrac de plus de 1.000kg/2.205lbs à une

température ne dépassant pas 25°c/77°F.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure

intérieure résistant à la corrosion.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH014: Réagit violemment au contact de l'eau.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: méthanolate de potassium

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Sous forme finement divisée possibilité d'auto-inflammation.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

méthanolate de potassium

Flam. Sol. 1
Numéro CAS: 865-33-8
Numéro-CE: 212-736-1
Self-heat. 1
Met. Corr. 1

Numéro INDEX: 603-040-00-2 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1 Skin Corr./Irrit. 1B

H228, H290, H251, H302, H314

EUH014

<u>Classification différente selon les connaissances</u> <u>actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement</u> (EC) n°1272/2008

Flam. Sol. 1 Self-heat. 1 Met. Corr. 1

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Corr./Irrit. 1A Eye Dam./Irrit. 1

EUH014

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Se rincer immédiatement la bouche et boire 200 à 300 ml d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin. Administrer 50 ml d'éthanol pur à une concentration buvable. Secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., irritation de la peau, irritation des yeux et des voies respiratoires, D'autres symptômes sont possibles

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, sable sec, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: eau, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: gaz/vapeurs corrosifs

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Eliminer immédiatement le produit récupéré selon les règles en vigueur.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Eliminer immédiatement le produit récupéré selon les règles en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire. Protéger de l'humidité. Protéger de l'air. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Eviter la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des acides et des substances formant des acides.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Matériaux adaptés: Polyéthylène basse densité (PELD), acier inox 1.4301 (V2), acier inox 1.4401 (V4), verre, Polyéthylène haute densité (PEHD), acier au carbone (acier), acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, Laque de résine alkyde 441

Matériaux inadaptés pour récipients: aluminium, avec revêtement de zinc, avec revêtement de zinc, papier, étain (fer blanc)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

La substance citée se forme sous l'influence de l'humidité de l'air par dégradation progressive.

67-56-1: méthanol

Effet sur la peau (OEL (EU))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 260 mg/m3; 200 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 266 mg/m3; 200 ppm (TLV (BE))

Effet sur la peau (TLV (BE))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VLE 333 mg/m3; 250 ppm (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

1310-58-3: hydroxyde de potassium

VLE 2 mg/m3 (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

VLE 2 mg/m3 (TLV (BE))

67-56-1: méthanol

Effet sur la peau (OEL (EU))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 260 mg/m3; 200 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 266 mg/m3; 200 ppm (TLV (BE))

Effet sur la peau (TLV (BE))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VLE 333 mg/m3; 250 ppm (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

1310-58-3: hydroxyde de potassium

VLE 2 mg/m3 (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

VLE 2 mg/m3 (TLV (BE))

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

PNEC

eau douce: 154 mg/l

eau de mer: 15,4 mg/l

libération sporadique: 1540 mg/l

station d'épuration: 100 mg/l

sédiment (eau douce): 570,4 mg/kg

sol: 23,5 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

DNEL

travailleur:

combiné (oral, cutané et inhalation) Aucune DNEL n'a été dérivée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

gants à manchettes longues

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des veux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Eviter l'inspiration de poussière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide

Etat physique: poudre, cristallin(e)
Couleur: blanc à jaune clair

Odeur: inodore

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

Point de fusion: 359 - 400 °C (Directive 92/69/CEE, A.1)

(1.013 hPa)

La substance / le produit se

décompose.

point de décomposition: 384 - 430 °C (Directive 92/69/CEE, A.1)

(1.013 hPa)

Point d'ébullition: (Directive 92/69/CEE, A.2)

(1.013 hPa)

Ne peut être distillé sans

décomposition à pression normale.

Inflammabilité: Facilement inflammable. (Directive 84/449/CEE, A.10)

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

Etude non réalisable pour des

raisons techniques.

Température d'auto-inflammation: température: 70 °C Test type: Auto-inflammation à

pression: 1.013 hPa haute température.

(Méthode: Directive 92/69/CEE,

A.16)

Décomposition thermique: > 300 °C (ATD)

La valeur indiquée vaut pour une atmosphère inerte.

> 50 °C

Danger d'auto-inflammation lors de l'exposition à l'air.

Valeur du pH: 12,8

(7 g/l, 20 °C)

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Viscosité dynamique:

Etude non réalisable pour des

raisons techniques.

Solubilité dans l'eau: Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Solubilité (qualitative) solvant(s): alcools

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -0,72 (calculé(e))

(25 °C; Valeur du pH: < 13)

Données relatives à : méthanol

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -0,77 (mesuré(e))

(20 °C)

Données bibliographiques.

Pression de vapeur: < 0,000001 hPa (calculé(e))

(25 °C)

Densité relative: 1,7

(20 °C)

Données bibliographiques.

Densité: 1,7 g/cm3

(20 °C)

Données bibliographiques.

densité de vapeur relative (air):

Le produit est un solide non volatile.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: 82,2 μm (D10, ISO 13320-1)

20,2 μm (D90, ISO 13320-1) 44,4 μm (D50, ISO 13320-1)

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion:

aucune propriété explosive

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

choc.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation:

Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

(autre(s))

non auto-inflammable

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il s'agit d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables: (Directive 92/69/CEE, A.12)

Au contact avec l'eau le produit dégage des gaz inflammables

Corrosion des métaux

Effet corrosif pour les métaux.

Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente: env. 900 kg/m3 (DIN 53466)

(< 40 °C)

pKA: 15,17 (calculé(e))

(20 °C)

hygroscopie: hygroscopique

Adsorption/eau - sol: Log KOC: 0 (calculé(e))

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés

des produits d'hydrolyse.

Tension superficielle:

Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Vitesse d'évaporation:

Le produit est un solide non volatile.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des Effet corrosif pour les métaux.

métaux:

Formation de gaz Remarques: Au contact avec l'eau le produit inflammables: Au contact avec l'eau le produit dégage des gaz inflammables

Méthode: Inflammabilité (au contact de l'eau)

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique. Réactions avec l'eau et les acides. Réactions avec les substances contenant de l'hydrogène actif. Possibilité d'auto-échauffement en présence d'air. L'accumulation de poussières fines peut entraîner un risque d'explosion en présence d'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec l'air.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: eau, acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: hydroxyde de potassium, méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 1.200 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Une solution aqueuse a été testée.

(par inhalation):L'étude n'est pas nécessaire.

DL50 lapin (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (test BASF)

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Une solution aqueuse a été testée.

Données relatives à : méthanol Evaluation de la toxicité aiguë:

Très toxique après ingestion unique. De toxicité élevée après une inhalation de courte durée. Très toxique par contact avec la peau.

Données relatives à : méthanolate de potassium

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 1.687 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Une solution aqueuse a été testée.

Données relatives à : méthanol

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 1187 - 2769 mg/kg (test BASF)

Données relatives à : hydroxyde de potassium

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 333 mg/kg (Ligne directrice OCDE 425)

Données bibliographiques.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Corrosif. Attaque la peau et les yeux.

Le temps de pénétration déterminé lors du test in vitro sur membrane d'étanchéité indique qu'il est probable que la substance cause une nécrose cutanée in vivo dans les 14 jours après une exposition d'1 heure.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif.

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Corrosion/irritation de la peau

: Corrosif. (Ligne directrice 435 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (test BASF)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante pour la peau de l'homme. N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (similaire à la directive 406 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé.

Closed-patch Test humain: non sensibilisant (Human Patch Test)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

L'étude n'est pas nécessaire.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

L'étude n'est pas nécessaire.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

L'étude n'est pas nécessaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

L'étude n'est pas nécessaire.

Données relatives à : méthanol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer la perte de la vue après ingestions répétées. A la suite d'inhalations répétitives, la substance peut causer la perte de la vue.

Danger par aspiration

Nocif en cas d'ingestion.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit. Les données citées se rapportent aux produits de décomposition ou de transformation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Le produit peut entrainer des variations de pH.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 15.400 mg/l, Lepomis macrochirus (, Écoulement.)

Données bibliographiques. Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 10.000 mg/l, Daphnia magna (DIN 38412 partie 11, statique)

Données bibliographiques. Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) env. 22.000 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Données bibliographiques. Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (3 h) > 1.000 mg/l, boue activée (Ligne directrice 209 de l'OCDE, statique)

Données bibliographiques. Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (200 h) 7.900 mg/l, Oryzias latipes (statique)

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Données relatives à :méthanol

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 15.400 mg/l, Lepomis macrochirus (autre(s), Écoulement.)

Données relatives à :methanol Invertébrés aquatiques: CL50 (48 h) > 10.000 mg/l, Daphnia magna Données bibliographiques.

Données relatives à :hydroxyde de potassium

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 40,4 mg/l, Ceriodaphnia dubia (autre(s), statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé.

Données relatives à :méthanol

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) env. 22.000 mg/l (taux de croissance), Selenastrum capricornutum (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

.....

Données relatives à :méthanol

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (3 h) > 1.000 mg/l, (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aquatique)

CE50 (24 h) 880 mg/l, Nitrosomonas sp. (inhibition de la nitrification, aquatique)

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Organismes vivant dans le sol:

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

CL50 (48 h), Eisenia foetida (Ligne directrice 207 de l'OCDE, papier filtre)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

plantes terrestres:

CE50 (72 h) 41000 mg/l, Lactuca sativa (autre(s))

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

autres non-mammifères terrestres:

(Pas de données disponibles.)

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

90 - 100 % DBO de la demande d'oxygène théorique (20 j) (aérobie, boue activée, ménagère) Données bibliographiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à :méthanol

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Par réaction avec l'eau, la substance est très rapidement hydrolysée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Ne s'accumule pas de façon notable dans les organismes.

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 4,5 (72 h), Cyprinus carpio (mesuré(e))

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Données relatives à :méthanol

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Après neutralisation, seuls les effets négatifs relativement mineurs des sels formés subsistent. Les prescriptions administratives locales relatives au traitement des eaux usées doivent être respectées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Hydrolyser le produit avec une grande quantité d'eau et éliminer selon les prescriptions réglementaires locales. Porter une tenue de protection.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Obtenir l'autorisation des autorités de contrôle de la pollution avant de rejeter vers les stations d'épuration des eaux uées.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN3206

d'identification:

ALCOOLATES DE MÉTAUX ALCALINS AUTO-ÉCHAUFFANTS, Nom d'expédition des

CORROSIFS, N.S.A. (MÉTHANOLATE DE POTASSIUM) Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 4.2, 8

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: D/E

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3206

Nom d'expédition des

ALCOOLATES DE MÉTAUX ALCALINS AUTO-ÉCHAUFFANTS.

Nations unies: CORROSIFS, N.S.A. (MÉTHANOLATE DE POTASSIUM)

Classe(s) de danger pour le 4.2, 8

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3206

Nom d'expédition des

ALCOOLATES DE MÉTAUX ALCALINS AUTO-ÉCHAUFFANTS,

Nations unies: CORROSIFS, N.S.A. (MÉTHANOLATE DE POTASSIUM)

page: 20/34

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Classe(s) de danger pour le 4.2, 8

transport:

IMDG

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime	Sea transport

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3206	UN number or ID number:	UN 3206
Nom d'expédition des Nations unies:	ALCOOLATES DE MÉTAUX ALCALINS AUTO-	UN proper shipping name:	ALKALI METAL ALCOHOLATES, SELF-HEATING.

ATING. ÉCHAUFFANTS. CORROSIVE, CORROSIFS, N.O.S. N.S.A. (POTASSIUM (MÉTHANOLATE METHANOLATE) DE POTASSIUM)

IMDG

Classe(s) de danger pour Transport hazard 4.2, 8 4.2, 8

class(es): le transport:

Groupe d'emballage: Ш Packing group: Ш Dangers pour non Environmental no l'environnement: Polluant marin: hazards:

Marine pollutant: NON NO

Précautions particulières à EmS: F-A; S-Q Special precautions

EmS: F-A; S-Q prendre par l'utilisateur: for user:

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro UN 3206 UN number or ID UN 3206

d'identification: number:

ALCOOLATES DE Nom d'expédition des **UN** proper shipping **ALKALI METAL** Nations unies: MÉTAUX ALCOHOLATES, name: **ALCALINS AUTO-**

SELF-HEATING, ÉCHAUFFANTS, CORROSIVE, CORROSIFS, N.O.S. (POTASSIUM N.S.A.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

	(MÉTHANOLATE DE POTASSIUM)		METHANOLATE)
Classe(s) de danger pour le transport:	4.2, 8	Transport hazard class(es):	4.2, 8
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour	Un marquage	Environmental	No Mark as
l'environnement:	dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	hazards:	dangerous for the environment is needed

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Special precautions

None known

for user:

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Aucun connu

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Les particularités des réglementations nationales pour le transport doivent être respectées et peuvent être consultées dans les papiers de transport.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 40, 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la règlementation: H3 Entrée dans la liste dans la règlementation: O1

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Skin Corr./Irrit. 1B

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Self-heat. 1 Met. Corr. 1 Flam. Sol. 1 Eye Dam./Irrit. 1

Flam. Sol. Matières solides inflammables

Self-heat. Substances et mélanges auto-échauffants

Met. Corr. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

H228 Matière solide inflammable.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H302 Nocif en cas d'ingestion.

<u>Abréviations</u>

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Annexe: Scénarios d'Exposition

Sommaire

1. Production de la substance

SU3; SU8, SU9; ERC1; PROC1, PROC8b, PROC9

2. Utilisation dans/comme formulation, Formulation et emballage/reconditionenment de substances et mélanges.

SU3; SU10; ERC2; PROC1, PROC8b, PROC9

3. Utilisation en synthèse chimique SU3; SU8, SU9; ERC6a; PROC1, PROC8b, PROC9; PC19

- **4.** Utilisation en tant que réactif de laboratoire, Utilisation dans les laboratoires SU22; SU24; ERC8a; PROC15; PC21
- **5.** Production de produits pharmaceutiques SU3; SU0-1, SU3; ERC4; PROC2, PROC8b, PROC9; PC29
- **6.** Utilisation en tant qu'agent chimique de procédé, Fabrication de substances chimiques fines SU3; SU8, SU9; ERC4; PROC1, PROC8b, PROC9; PC20
- **7.** Utilisation en tant qu'agent chimique de procédé, Utilisation dans l'industrie agroalimentaire SU3; SU4; ERC4; PROC1, PROC8b, PROC9; PC20
- **8.** Utilisation en tant qu'agent chimique de procédé, Fabrication de carburants SU3; SU8; ERC4; PROC1, PROC8b, PROC9; PC13

* * * * * * * * * * * * * * * *

1. Titre abrégé du scénario d'exposition

...

Production de la substance SU3; SU8, SU9; ERC1; PROC1, PROC8b, PROC9

Descripteur des utilisations couvertes	PROC1: Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans risque d'exposition ou processus avec des conditions de confinement équivalentes. PROC8b: Transfert de substances ou de mélanges (remplissage et vidange) dans des installations spécialement conçues pour un seul produit PROC9: Transfert de substances ou
Conditions opératoires	préparation dans de petits conteneurs (chaine de remplissage spécialisée, y compris pesage). Type d'utilisation: industrielle

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0
Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Etat physique	liquide, Solide	
Mesures de management des risques		
Contrôle pour vérifier que les mesures		
de gestion des risques sont		
appliquées correctement et que les		
conditions opératoires sont		
respectées.		
Prévoir une ventilation d'extraction		
aux points d'émissions (LEV : Local		
Extraction Ventilation). Manipuler la		
substance dans un système fermé.		
Porter des combinaisons adéquates		
pour éviter l'exposition de la peau.		
Utiliser une protection des yeux		
adéquate Porter un respirateur facial		
complet conforme à la norme EN 136		
avec une filtre de type A ou un		
meilleur. Porter une protection du		
visage appropriée Porter des gants		
adaptés, testés selon la norme EN		
ISO 374-1.		
Les mesures de gestion du risque		
sont basées sur la caractérisation		
qualitative du risque.		
Estimation de l'exposition et référence		
Méthode d'évaluation	Evaluation qualitative	
	Travailleurs - toutes les voies pertinentes	

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC1: Fabrication de la substance Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, il n'a pas été réalisé d'évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques.
Mesures liées aux déchets	
Méthode prescrite pour l'élimination des déchets	Incinération d'ordures

* * * * * * * * * * * * * * * *

2. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation dans/comme formulation, Formulation et emballage/reconditionenment de substances et mélanges.

SU3; SU10; ERC2; PROC1, PROC8b, PROC9

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations	PROC1: Production chimique ou raffinerie en processus

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

couvertes	fermé sans risque d'exposition ou processus avec des conditions de confinement équivalentes. PROC8b: Transfert de substances ou de mélanges (remplissage et vidange) dans des installations spécialement conçues pour un seul produit PROC9: Transfert de substances ou préparation dans de petits conteneurs (chaine de remplissage spécialisée, y compris pesage). Type d'utilisation: industrielle
Conditions opératoires	
Etat physique	liquide, Solide
Mesures de management des risques	3
Contrôle pour vérifier que les mesures	
de gestion des risques sont	
appliquées correctement et que les	
conditions opératoires sont	
respectées.	
Prévoir une ventilation d'extraction	
aux points d'émissions (LEV : Local	
Extraction Ventilation). Manipuler la	
substance dans un système fermé.	
Porter des combinaisons adéquates	
pour éviter l'exposition de la peau.	
Utiliser une protection des yeux	
adéquate Porter un respirateur facial	
complet conforme à la norme EN 136	
avec une filtre de type A ou un meilleur. Porter une protection du	
visage appropriée Porter des gants	
adaptés, testés selon la norme EN	
ISO 374-1.	
Les mesures de gestion du risque	
sont basées sur la caractérisation	
qualitative du risque.	
Estimation de l'exposition et référence	ce à sa source
Méthode d'évaluation	Evaluation qualitative
	Travailleurs - toutes les voies pertinentes
	Travamento toutoo loo voloo portinontoo

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC2: Formulation dans un mélange Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, il n'a pas été réalisé d'évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques.
Mesures liées aux déchets	
Méthode prescrite pour l'élimination des déchets	Incinération d'ordures

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0
Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

3. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation en synthèse chimique SU3; SU8, SU9; ERC6a; PROC1, PROC8b, PROC9; PC19

0 / 1 11 1/1 / 11 /		
Scénario d'exposition contributeur		
Descripteur des utilisations couvertes	PROC1: Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans risque d'exposition ou processus avec des conditions de confinement équivalentes. PROC8b: Transfert de substances ou de mélanges (remplissage et vidange) dans des installations spécialement conçues pour un seul produit PROC9: Transfert de substances ou préparation dans de petits conteneurs (chaine de remplissage spécialisée, y compris pesage). Type d'utilisation: industrielle	
Conditions opératoires		
Etat physique	liquide, Solide	
Mesures de management des risques	3	
Contrôle pour vérifier que les mesures		
de gestion des risques sont		
appliquées correctement et que les		
conditions opératoires sont		
respectées.		
Prévoir une ventilation d'extraction		
aux points d'émissions (LEV : Local		
Extraction Ventilation). Manipuler la		
substance dans un système fermé.		
Porter des combinaisons adéquates		
pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux		
adéquate Porter un respirateur facial		
complet conforme à la norme EN 136		
avec une filtre de type A ou un		
meilleur. Porter une protection du		
visage appropriée Porter des gants		
adaptés, testés selon la norme EN		
ISO 374-1.		
Les mesures de gestion du risque		
sont basées sur la caractérisation		
qualitative du risque.		
Estimation de l'exposition et référence		
Méthode d'évaluation	Evaluation qualitative	
	Travailleurs - toutes les voies pertinentes	

Scénario d'exposition contributeur	
	ERC6a: Utilisation d'intermédiaires
Descripteur des utilisations	Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, il
couvertes	n'a pas été réalisé d'évaluation de l'exposition de
	l'environnement ni de caractérisation des risques.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0 Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Mesures liées aux déchets	
Méthode prescrite pour l'élimination des déchets	Incinération d'ordures
Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	Toutes les catégories de produit pertinentes Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.

4. Titre abrégé du scénario d'expositionUtilisation en tant que réactif de laboratoire, Utilisation dans les laboratoires SU22; SU24; ERC8a; PROC15; PC21

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire Type d'utilisation: professionnelle
Conditions opératoires	
Etat physique	liquide, Solide
Mesures de management des risques	3
Contrôle pour vérifier que les mesures	
de gestion des risques sont	
appliquées correctement et que les	
conditions opératoires sont	
respectées.	
Prévoir une ventilation d'extraction	
aux points d'émissions (LEV : Local	
Extraction Ventilation). Manipuler la	
substance dans un système fermé.	
Porter des combinaisons adéquates	
pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux	
adéquate Porter un respirateur facial	
complet conforme à la norme EN 136	
avec une filtre de type A ou un	
meilleur. Porter une protection du	
visage appropriée Porter des gants	
adaptés, testés selon la norme EN	
ISO 374-1.	
Les mesures de gestion du risque	
sont basées sur la caractérisation	
qualitative du risque.	

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Estimation de l'exposition et référence à sa source	
Méthode d'évaluation	Evaluation qualitative
	Travailleurs - toutes les voies pertinentes

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC8a: Utilisation généralisée comme auxiliaire technologique non réactif (pas d'inclusion dans ou sur un produit, utilisation en intérieur) Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, il n'a pas été réalisé d'évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques.
Mesures liées aux déchets	
Méthode prescrite pour l'élimination des déchets	Incinération d'ordures

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	Toutes les catégories de produit pertinentes Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.

5. Titre abrégé du scénario d'exposition

Production de produits pharmaceutiques SU3; SU0-1, SU3; ERC4; PROC2, PROC8b, PROC9; PC29

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	PROC2: Production chimique ou raffinerie dans un processus continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée ou processus avec des conditions de confinement équivalentes. PROC8b: Transfert de substances ou de mélanges (remplissage et vidange) dans des installations spécialement conçues pour un seul produit PROC9: Transfert de substances ou préparation dans de petits conteneurs (chaine de remplissage spécialisée, y compris pesage). Type d'utilisation: industrielle
Conditions opératoires	
Etat physique	liquide, Solide
Mesures de management des risques	
Contrôle pour vérifier que les mesures	
de gestion des risques sont	

page: 30/34

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0
Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

appliquées correctement et que les conditions opératoires sont respectées.	
Prévoir une ventilation d'extraction	
aux points d'émissions (LEV : Local	
Extraction Ventilation). Manipuler la	
substance dans un système fermé.	
Porter des combinaisons adéquates	
pour éviter l'exposition de la peau.	
Utiliser une protection des yeux	
adéquate Porter un respirateur facial	
complet conforme à la norme EN 136	
avec une filtre de type A ou un meilleur. Porter une protection du	
visage appropriée Porter des gants	
adaptés, testés selon la norme EN	
ISO 374-1.	
Les mesures de gestion du risque	
sont basées sur la caractérisation	
qualitative du risque.	
Estimation de l'exposition et référence à sa source	
Méthode d'évaluation	Evaluation qualitative
	Travailleurs - toutes les voies pertinentes

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC4: Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou à l'article). Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, il n'a pas été réalisé d'évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques.
Mesures liées aux déchets	
Méthode prescrite pour l'élimination des déchets	Incinération d'ordures

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	Toutes les catégories de produit pertinentes Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.

6. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation en tant qu'agent chimique de procédé, Fabrication de substances chimiques fines SU3; SU8, SU9; ERC4; PROC1, PROC8b, PROC9; PC20

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0
Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	PROC1: Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans risque d'exposition ou processus avec des conditions de confinement équivalentes. PROC8b: Transfert de substances ou de mélanges (remplissage et vidange) dans des installations spécialement conçues pour un seul produit PROC9: Transfert de substances ou préparation dans de petits conteneurs (chaine de remplissage spécialisée, y compris pesage). Type d'utilisation: industrielle
Conditions opératoires	
Etat physique	liquide, Solide
Mesures de management des risques	3
Contrôle pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont appliquées correctement et que les conditions opératoires sont respectées.	
Prévoir une ventilation d'extraction aux points d'émissions (LEV : Local Extraction Ventilation). Manipuler la substance dans un système fermé.	
Porter des combinaisons adéquates pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adéquate Porter un respirateur facial complet conforme à la norme EN 136 avec une filtre de type A ou un meilleur. Porter une protection du visage appropriée Porter des gants adaptés, testés selon la norme EN ISO 374-1.	
Les mesures de gestion du risque sont basées sur la caractérisation qualitative du risque.	
Estimation de l'exposition et référence à sa source	
Méthode d'évaluation	Evaluation qualitative
	Travailleurs - toutes les voies pertinentes

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC4: Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou à l'article). Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, il n'a pas été réalisé d'évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques.
Mesures liées aux déchets	
Méthode prescrite pour l'élimination	Incinération d'ordures

page: 32/34

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0

Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

des déchets

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Scénario d'exposition contributeur	
December des utilizations	Toutes les catégories de produit pertinentes Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas
Descripteur des utilisations couvertes	été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.

* * * * * * * * * * * * * * * *

7. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation en tant qu'agent chimique de procédé, Utilisation dans l'industrie agroalimentaire SU3; SU4; ERC4; PROC1, PROC8b, PROC9; PC20

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	PROC1: Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans risque d'exposition ou processus avec des conditions de confinement équivalentes. PROC8b: Transfert de substances ou de mélanges (remplissage et vidange) dans des installations spécialement conçues pour un seul produit PROC9: Transfert de substances ou préparation dans de petits conteneurs (chaine de remplissage spécialisée, y compris pesage). Type d'utilisation: industrielle
Conditions opératoires	
Etat physique	liquide, Solide
Mesures de management des risques	S
Contrôle pour vérifier que les mesures	
de gestion des risques sont	
appliquées correctement et que les	
conditions opératoires sont	
respectées.	
Prévoir une ventilation d'extraction	
aux points d'émissions (LEV : Local	
Extraction Ventilation). Manipuler la	
substance dans un système fermé.	
Porter des combinaisons adéquates	
pour éviter l'exposition de la peau.	
Utiliser une protection des yeux	
adéquate Porter un respirateur facial	
complet conforme à la norme EN 136	
avec une filtre de type A ou un	
meilleur. Porter une protection du	
visage appropriée Porter des gants	
adaptés, testés selon la norme EN	

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0
Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

ISO 374-1.		
Les mesures de gestion du risque		
sont basées sur la caractérisation		
qualitative du risque.		
Estimation de l'exposition et référence à sa source		
Méthode d'évaluation	Evaluation qualitative	
	Travailleurs - toutes les voies pertinentes	

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC4: Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou à l'article). Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, il n'a pas été réalisé d'évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques.
Mesures liées aux déchets	
Méthode prescrite pour l'élimination des déchets	Incinération d'ordures

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	Toutes les catégories de produit pertinentes Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.

* * * * * * * * * * * * * * * *

8. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation en tant qu'agent chimique de procédé, Fabrication de carburants SU3; SU8; ERC4; PROC1, PROC8b, PROC9; PC13

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	PROC1: Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans risque d'exposition ou processus avec des conditions de confinement équivalentes. PROC8b: Transfert de substances ou de mélanges (remplissage et vidange) dans des installations spécialement conçues pour un seul produit PROC9: Transfert de substances ou préparation dans de petits conteneurs (chaine de remplissage spécialisée, y compris pesage). Type d'utilisation: industrielle
Conditions opératoires	
Etat physique	liquide, Solide
Mesures de management des risques	s

Date / mise à jour le: 02.01.2023 Version: 6.0
Date de la version précédente: 17.02.2016 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 13.01.2005

Produit: K-Méthylate crist.

(ID Nr. 30036705/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 21.10.2025

Contrôle pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont appliquées correctement et que les conditions opératoires sont respectées.		
Prévoir une ventilation d'extraction aux points d'émissions (LEV : Local		
Extraction Ventilation). Manipuler la		
substance dans un système fermé.		
Porter des combinaisons adéquates		
pour éviter l'exposition de la peau.		
Utiliser une protection des yeux		
adéquate Porter un respirateur facial		
complet conforme à la norme EN 136		
avec une filtre de type A ou un		
meilleur. Porter une protection du		
visage appropriée Porter des gants		
adaptés, testés selon la norme EN		
ISO 374-1.		
Les mesures de gestion du risque		
sont basées sur la caractérisation		
qualitative du risque.		
Estimation de l'exposition et référence à sa source		
Méthode d'évaluation	Evaluation qualitative	
	Travailleurs - toutes les voies pertinentes	

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC4: Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou à l'article). Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, il n'a pas été réalisé d'évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques.
Mesures liées aux déchets	
Méthode prescrite pour l'élimination des déchets	Incinération d'ordures

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	Toutes les catégories de produit pertinentes Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.

* * * * * * * * * * * * * * *